Image not found or type unknown

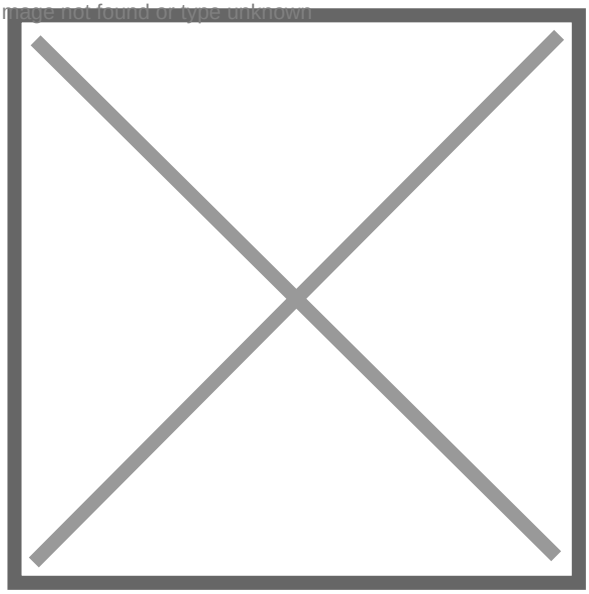

Vice caché contrôle technique

Par **Coucky31**, le **18/01/2018** à **19:48**

Bonsoir,

J'ai acheté un véhicule en février 2017. Il s'agit d'in vieux véhicule essence de 2000 que j'ai acheté quelques centaine d'euros pour mes petits trajets.
Lors de l'achat, sur le contrôle technique, 1 seul petit défaut concernant un réglage de phare un peu bas.

Aujourd'hui, souhaitant vendre mon véhicule, le contrôle technique m'annonce pas moins de 11 défauts... Des problèmes d'amortisseurs, d'étanchéité moteur, d'étanchéité de boite, disque de freins, transmission….

J'ai le véhicule depuis 11 mois et j'ai roulé a peine 3.500 km. Il est impossible que ces défauts soient apparus pendant ces 11 mois, ils étaient forcément présent avant.

Que dois je faire ? Vers qui je dois me retourner ?
Je suis un peu perdu.

Merci à ceux qui prendrons le temps de me répondre.

Par **Lag0**, le **19/01/2018** à **08:25**

Bonjour,
Avez-vous acheté ce véhicule à un particulier ou à un professionnel ?

Par **Coucky31**, le **22/01/2018** à **18:58**

Bonjour,

Je l'ai acheté a un particulier.

Par **Lag0**, le **22/01/2018** à **20:07**

D'accord, donc votre seul recours est la garantie des vices cachés. Mais c'est à vous de démontrer (par une expertise) que tous ces problèmes existaient déjà au moment de la vente et que vous ne pouviez pas vous en apercevoir. Ce qui est très compliqué pratiquement un an après. Personnellement, je ne me lancerais pas dans une telle procédure...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés